



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 17542

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la mise en place de caisses automatiques dans les supermarchés. Ces systèmes, qui doivent accélérer les paiements, menaceraient 80 000 des 200 000 emplois de caissière. En conséquence, il lui demande de lui confirmer la mise en place de ces caisses et leurs conséquences sur les emplois.

Texte de la réponse

L'évolution de l'activité économique et de l'emploi dans la distribution fait actuellement l'objet d'un contrat d'étude prospective. À cet effet, et dans le cadre de ce contrat copiloté et financé par la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle et la fédération du commerce et de la distribution (FCD), un groupe de travail a été constitué comprenant des représentants (employeurs et salariés) des grandes enseignes. Ce groupe de travail a pour objet de dresser un état des lieux et d'élaborer des scénarios d'évolution de l'activité économique et de l'emploi à l'horizon 2015. Sur la période 2000-2005, 50 000 emplois net ont été créés. Les perspectives d'évolution de l'activité économique et de l'emploi pour la période 2005-2015 sont encore à l'étude et aucune donnée chiffrée n'a été validée. D'une manière générale, l'évolution des métiers et des qualifications de la branche a retenu toute l'attention du groupe de travail. Le métier d'hôtesse de caisse va vraisemblablement évoluer vers davantage de polyvalence, mais les expériences de caisses automatiques demeurent à ce jour limitées et paraissent difficiles à réaliser.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17542

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1531

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7139